

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 79

Artikel: Journée d'information de l'Alliance : que penser de l'entrée de la Suisse à l'O.N.U. ?

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271832>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Journée d'information de l'Alliance

carrières féminines quand les femmes occupent des postes de responsabilité.

Statut légal et social. — On constate un changement dans l'attitude envers les femmes et une amélioration correspondante dans leur statut.

Un représentant du Ministère britannique de l'éducation a présenté une communication sur la **Journée internationale de l'alphabétisation** (8 septembre 1967). D'après son expérience, l'alphabétisation devrait commencer par les adultes plutôt que par les enfants, ceci pour des raisons pratiques et psychologiques.

II. TRAVAIL DU C.I.F. ET DES CONSEILS MEMBRES

Pour la première fois, un après-midi avait été réservé à un **échange de vues entre présidents nationales**. Divers problèmes furent soulevés, sans naturellement qu'ils puissent être résolus, mais il était intéressant de voir comment les problèmes se posent et quelle importance relative leur attribuent les divers conseils.

Les questions étaient groupées autour de trois grands thèmes :

- Action à l'intérieur des conseils nationaux.
- Influence des conseils sur le plan national et participation à la vie nationale.
- Appui des conseils au C.I.E.

Célébration de l'Année des droits de l'homme, 1968. — Les conseils nationaux sont encouragés à célébrer l'année des droits de l'homme. Les sujets d'étude varieront naturellement d'un pays à l'autre, mais il est évident que, dans chaque pays, les droits des uns sont liés aux devoirs des autres.

Jumelage de conseils nationaux. — Le principe de ces jumelages est lié à l'aide aux pays en voie de développement, mais n'en est pas la seule raison ! Les buts principaux sont :

Participation aux programmes de coopération internationale (par exemple : échange de stagiaires, voyages d'études, organisation de cycles UNESCO).

Echange d'expérience entre deux Conseils nationaux et commissions spécialisées, principalement ou non, entre anciens et nouveaux conseils.

Notre conseil a déjà été sollicité pour une telle action, et n'a pu donner suite aux propositions précédentes pour diverses raisons, en particulier pour des raisons de langue : seul un pays francophone peut entrer en ligne de compte, puisque presque tous les textes publiés par l'Alliance doivent l'être en deux langues (allemand et français). Nous ne pouvons pas faire les frais de traduire en anglais la documentation envoyée au conseil « ju-meu ».

Une demande de jumelage avec l'Association des femmes ivoiriennes sera soumise à notre comité lors de notre prochaine séance.

Le C.I.F. a adressé des recommandations aux conseils affiliés sur trois points :

Problème des stupéfiants et de l'emploi des drogues.

Préservation de la nature : sol, eau, air, forêt et faune.

Rolande Gaillard

¹ Dans sa séance du 12 octobre, le comité de l'Alliance a donné son accord.

Dans ses propos de bienvenue à cette journée

pénne. Nous sommes liés au monde par notre statut économique : 90 % de nos montres sont exportées, nos denrées alimentaires, nos avions sont importés, nous dépendons d'elles. Nos banques sont pleines d'argent étranger et il y a autant d'argent suisse placé aux Etats-Unis que d'argent américain placé en Suisse. Le 90 % de la main-d'œuvre de certaines usines est étrangère. Dépendants du monde, « nous ne pouvons plus vivre dans la solitude alpestre de nos vertus ». L'interdépendance doit s'organiser : économie, échanges, aide. Nous sommes déjà dans tous les domaines : politiques, économiques, parallèles à l'O.N.U. en qualité d'observateurs. La Suisse est connue à Manhattan. Il y aurait certainement des possibilités d'avoir davantage d'influence

Première objection : en adhérant à l'O.N.U., on enlèverait ses prérogatives à notre peuple souverain ; il y aurait abandon de la souveraineté nationale. La conscience politique helvétique n'est pas encore prête. Un vote populaire aurait certainement un résultat négatif et des conséquences internationales catastrophiques.

Deuxième objection : notre neutralité, conséquemment, nous divisons politico-concessionnelles du XVI^e siècle. L'ONU a une mission de service international de grande envergure : arbitrage, lieu d'accueil choisi par la Société des Nations. Nous collaborons dans les parties culturelles, l'enseignement, la santé, le travail. Si nous entrons dans l'O.N.U., pense M. Chevalaz, nous serions obligés de nous dégager de notre neutralité car il est impensable que la Charte établisse des modifications en notre faveur. La neutralité n'est pas prévue dans la Charte. L'O.N.U. a un rôle d'arbitre qui peut être autoritaire. Les interventions peuvent être d'inspiration militaire. Faudrait-il envoyer des contingents aux casques bleus ? Les conventions internationales de Genève et de la Croix-Rouge nous interdisent de nous enlever.

Enfin, il ne paraît pas inutile qu'il y ait un petit pays qui puisse se rendre utile sans prendre parti dans les débats, qui soit disponible pour l'arbitrage, qui puisse servir l'O.N.U. avec des forces de réserve intactes. Il est nécessaire d'alerter l'opinion publique pour ce qui est de notre devoir de solidarité : aide technique, santé, équipement, intervention pacifique et constructive. C'est là notre tâche

Un plaisir et une construction. C'est la forte teneur. M. l'ambassadeur R. Keller, observateur permanent à la Confédération auprès des Nations Unies, a généré avec quelques prévisions quant aux bons offices que la Suisse peut apporter. De plus en plus, relève M. Keller, les pays membres de l'O.N.U. réagissent en étant mu par une solidarité envers les pays amis ; exemple : un pays d'Afrique aide un autre pays d'Afrique, l'Autriche a une équipe médicale au service des casques bleus. L'Australie a une force de police remarquable, forces de maintien de la paix. M. Petitpierre avait proposé les G.M.I. (groupes de mission internationale), équipes qui s'engageraient à servir quelques semaines en Orient.

Tout en ne voyant pas d'inconvénient à une entrée de la Suisse à l'O.N.U., M. Keller admet que notre pays ne veut pas adhérer à l'O.N.U. parce qu'il ne veut pas renoncer à sa neutralité. Il sait que cette neutralité représente un édifice très fragile, 4 langues, 2 confessions. Ses structures pourraient être ébranlées. Il est normal de se préserver par légitime défense et par instinct de conservation. Pour entrer à l'O.N.U., il faudrait, pense l'orateur, faire passer dans notre édifice vieilli des courants d'air et des aérations nouvelles.

ONU et neutralité

C'est le sujet que traite ensuite M. G.-A. Chevalaz, conseiller national, syndic de Lausanne. Disons-le d'emblée : l'orateur n'est pas partisan, dans les circonstances présentes, de l'entrée de la Suisse à l'O.N.U. Notre pays, bien entendu, doit collaborer sur le plan international et à l'intégration euro-

Par suite de l'abondance

de la matière, nous nous voyons contraintes de remettre au mois de novembre la suite de

l'article « Comment donner à la jeunesse le goût de la nature ? ».



par Yvonne Cantacuzène

Un document inédit

(Suite)

Elevé dans des traditions de discipline et habitué à plier devant l'autorité, Ferdinand accepta ce qui avait été décidé. Le sentiment du devoir, profondément ancré dans son âme, fut plus puissant que tout. Il s'y conforma héroïquement.

Il en fut tout autrement de la Reine. La soumission n'avait jamais été son fait. Le « Black Dog » de son enfance reparut dans cette nature indépendante, impatiente de toute discipline. Elle refusa de se séparer de celle qu'elle aimait comme son enfant : « Je ne veux pas abandonner l'être qui a mis en moi sa confiance. Je l'ai conduite au malheur, à la détresse, au néant. Je dois expier... ».

sa châtresse. Je t'ai cultivée l'un après l'autre, et t'ai vengée, au pays de l'oppression...
 En proie une fois à l'excès de la passion, il se fit enlever par un paysan et emmena la jeune fille à Venise. Les deux amoureux se marièrent à cet moment-là des empreintes d'un pessimisme désespéré. Pierre Loti qui se trouvait dans la ville des lagunes, se posa en chevalier-servant de la souveraine et crut la défendre en écrivant « L'Exiliée » titre malencontreux qui fit croire que Carol I^{er} avait banni son épouse. Tout au contraire, il la suivit, en proie à une vive inquiétude et réussit à la décider de s'installer à Palanza, sur le lac Maieur puisqu'elle refusait de rentrer en Roumanie.

Le mariage, puisqu'il était un mariage, ne fut pas exempt de complications. Des accidents neurologiques compromirent sérieusement sa santé. A Segenhau, où elle s'était retirée, ce fut sa mère qui la soigna. Le roi Carol vint à plusieurs reprises faire des séjours auprès de son épouse, à Segenhau, résidence de la princesse-douairière de Wied et traita choeur par Carmen Sylva pour y fuir le monde qui ne l'avait pas comprise et auquel elle gardait une douloureuse rancune. Les visites de son époux n'avaient pour but que celui d'aider à la guérison de ce cœur de poète qui ne se résignait pas à s'adapter aux exigences des lois sociales et politiques.

De Roumanie où le rappelait la nécessité de consolider l'indépendance si chèrement conquise de son nouveau royaume, Carol I^{er} entretenait avec sa belle-mère une active correspondance au sujet de l'être que tous deux chérissaient. Mais en sa douleur d'avoir vu son rêve de maternité détruit à jamais, Carmen Sylva ne se remattait que difficilement. Ses nerfs ébranlés avaient provoqué une paralysie partielle. Un artiste ne vit pas dans le monde réel mais dans celui de son imagination. Les vers écrits par

Carmen Sylva au cours de son exil volontaire sont parmi les plus désabusés qui soient sortis d'une âme ulcérée

Après l'absence, un accueil chaleureux

Sous la puissante influence occulte de sa mère, Elisabeth se rétablit pourtant. Une fois de plus la « joie intérieure, la joie de vivre » sauverait la Reine-Poète. Son besoin d'activité, son altruisme inné se réveillèrent du cauchemar dans lequel elle avait sombré. En automne 1894 elle rentra avec son époux dans le pays qui la bouleversait et en proie au terrible « Black Dog » de son enfance elle avait quitté dans un fureux coup de tête. Elle fut reçue avec les mêmes sentiments d'enthousiasme qui l'avaient accueillie un quart de siècle plus tôt.

De toutes les classes de ce peuple roumain au cœur si chaud, monta un cri d'allégresse vers sa « Mama-Regina ». Avec le tact délicat dont il est doué, ce fut à la mère privée des joies de la maternité qu'il témoigna le bonheur d'avoir vu naître l'année précédente, le premier fils des Princes héritiers Ferdinand et Marie. Jamais ce peuple aux sentiments si généreux ne se montra aussi délicatement compréhensif de l'âme de sa souveraine à laquelle le ciel avait refusé un fils de son sang.

L'accueil chaleureux des Roumains acheva d'atténuer la blessure du cœur de Carmen Sylva. « Tout est revenu, c'est juste, tout est de vivre. Tout ce qui semblait mort a ressuscité », déclara-t-elle en 1894. Charles et Elisabeth fêtaient leurs noces d'argent. Sous ses cheveux blancs qui la magnifiaient, la Reine paraît étonnamment jeune aux yeux du public qui l'acclama. Elle se sentit entourée d'amour et de vénération. Une fois de plus sa Muse se remit à chanter. Elle trouva « de nouveaux accents », une « lanque nouvelle » pour exprimer sa joie intérieure ressuscitée.

(Suite et fin au prochain numéro)